

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 23 septembre 2020

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt le vingt-trois septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ATTRIBUTION
D'UNE SUBVENTION
POUR L'ANNEE
2020 A
L'ASSOCIATION
"POTAGER SIMONE
VEIL".

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Johanna BERREBI, Delphine PUIER, Simon BERSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Hélène BERTHOUMIEUX, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Guillaume LAFEUILLE par Valérie LEBAS, Patrick BILLOUET par Liliane GAUDUBOIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Madeline DA SILVA

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200923-D130-20-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2020

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2020 A L'ASSOCIATION "POTAGER SIMONE VEIL".

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par l'association "Potager Simone Veil",

VU la délibération n° D103/20 du 20 juillet 2020 approuvant la convention d'occupation et d'usage pour la gestion d'un jardin collectif dans le parc Simone Veil, entre l'association "Potager Simone Veil" et la Ville des Lilas,

CONSIDERANT CE QUI SUIIT :

La municipalité souhaite s'engager en faveur de l'écologie, et plus particulièrement de la préservation de la biodiversité,

La Ville des Lilas souhaite compléter significativement son action en ce sens, par son soutien à l'association "Potager Simone Veil", nouvellement créée, dans le cadre du démarrage de ses activités dans le parc Simone-Veil.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DÉCIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € (cinq cents euros) à l'association "Potager Simone Veil".

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget Ville de l'année correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre : 0

Abstentions : 0

NPPV : 0

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **25 SEP. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200923-D130-20-DE
Date de télétransmission : 24/09/2020
Date de réception préfecture : 24/09/2020